

**P.V. n° 17**

**Président** : M. DEMARET.

**Présents** : MM. ALLOSSE – DARMON – EREAU – HUS - LABBE – RAMBAUD – SIMON – THEBAULT – TOURRETTES.

**Absents** : MM. MARQUES - RISPAL.

**Assistent** : MM. BOUARD (Président délégué LFNA) – NAVARRO (C.T.R. D.A.P. : *en visioconférence*) – POINCET (C.T.D. D.A.P. 79).

**Administratifs** : Mme. JUGE (D.T.R.) - MM. VALLET (D.G. Adjoint) - MOUTHAUD - LE MIGNOT.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 114 euros.*

*Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

## **1. PROJET DE REORGANISATION DES COMPÉTITIONS JEUNES**

Lors de la réunion du 19/02/2025, Vanessa JUGE et Vincent VALLET avaient exposé, à l'aide d'un power-point, le rôle de la commission principalement axé sur le **développement des compétitions Jeunes** (championnats et coupes).

Une **première approche** avait été présentée sous forme de diaporama (relu au début de cette réunion), à la suite de réunions de l'E.T.R., concernant l'évolution générale des compétitions régionales Jeunes dans les diverses catégories pour les futures saisons.

Depuis, les membres ont eu l'occasion d'échanger sous forme de visioconférences afin d'affiner la trajectoire à suivre, laquelle sera présentée aux clubs avant présentation lors d'un Comité Directeur de Ligue et vote en Assemblée Générale.

**Ne pouvant pas rentrer dans les détails** à cet instant de la saison car le projet n'est pas encore abouti et n'a été présenté ni aux clubs ni au Comité Directeur de la LFNA, **les axes possibles sont néanmoins les suivants** :

- Arriver à terme avec un schéma identique d'U15 à U18 avec 2 poules de 12 en R1 et 2 ou 3 poules en R2
- Ajout d'un niveau intermédiaire avec l'existence de championnats ou pôles Interdistricts en U15 et U17 pour des accessions en fin de saison en U16 R2 et U18 R2
- Cheminement à définir depuis la catégorie U12 avec un éventuel challenge jusqu'à la structure du championnat U14 Ligue, en passant donc par la catégorie U13
- Possibilité de coupes régionales dans certaines catégories, en plus de celle d'U15 actuelle (sous forme de poules puis élimination directe, qui peut s'y engager...).

---

## **2. RETOUR SUR LA REUNION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS DU 19/03/2025**

---

Patrick DEMARET fait un retour sur cette réunion qui a permis des échanges intéressants et de connaître les homologues des autres commissions.

La secrétaire générale, Catherine VEYSSY, a expliqué le fonctionnement des diverses commissions et les relations qui doivent exister avec les élus et les salariés référents.

Les commissions ont également la possibilité de créer un règlement intérieur définissant le fonctionnement de ladite commission (restreinte, interlocuteur des salariés...). Celui-ci devra ensuite être validé par le Comité de Direction de Ligue.

---

## **3. CHAMPIONNATS**

---

### **U19 REGIONAL 1 – PHASE 2**

Match n° 53160658 – Poule unique – Aviron Bayonnais / E.S. Boulazac du 22/03/2025

Courriel de l'E.S. Boulazac du 20/03/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Boulazac**.

Amende de 109 euros pour forfait à l'E.S. Boulazac (1er forfait).

### **U18 REGIONAL 1**

Match n° 28575892 – Poule A – G.J. Périgord Blanc / J.S. Lafarge Limoges du 18/01/2025

La Commission avait pris note lors de sa réunion du 13/03/2025 du P.V. de la C.R. Discipline du 06/03/2025 qui avait *sanctionné l'équipe du G.J. Périgord Blanc de deux (2) matchs à disputer à huis clos pour ses deux prochaines rencontres à domicile. La date d'effet de cette sanction est le lundi 10/03/2025.*

La C.R. Discipline a également décidé de **donner match perdu aux deux équipes (3-0) sans pour autant leur infliger un point de pénalité et décidé également que, au regard des incidents survenus, que le match retour (du 10/05/2025) se jouera à huis-clos avec la désignation de 3 arbitres officiels.**

### **U18 REGIONAL 2**

Match n° 28576361 – Poule A – R.F.C. Ste-Feyre / U.A. Niort St-Florent du 15/03/2025

Courriel de l'U.A. Niort St-Florent du 14/03/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.A. Niort St-Florent**.

Amende de 109 euros pour forfait à l'U.A. Niort St-Florent (1er forfait).

Match n° 28576365 – Poule A – Avenir de Matha / R.F.C. Ste-Feyre du 22/03/2025

Courriel du R.F.C. Ste-Feyre du 21/03/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du R.F.C. Ste-Feyre**.

Amende de 109 euros pour forfait au R.F.C. Ste-Feyre (1er forfait).

## COMPÉTITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 24 MARS 2025

PAGE 3/4

Match n° 28576376 – Poule A – R.F.C. Ste-Feyre / R.C. Parthenay Viennay du 29/03/2025

Courriel du R.C. Parthenay Viennay du 23/03/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du R.C. Parthenay Viennay.**

Amende de 109 euros pour forfait au R.C. Parthenay Viennay (1er forfait).

Match n° 28576718 – Poule C – St-Paul Sports / U.S. Lormont du 15/03/2025

Courriel de l'U.S. Lormont du 14/03/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Lormont.**

Amende de 109 euros pour forfait à l'U.S. Lormont (2ème forfait).

### U16 REGIONAL 2

Match n° 28583537 – Poule D – E. Boé Bon Rencontre / Labenne O.S.C. du 15/03/2025

Courriel de Labenne O.S.C. du 14/03/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Labenne O.S.C.**

Amende de 109 euros pour forfait à Labenne O.S.C. (1er forfait).

Match n° 28583545 – Poule D – G.J. J.S. Vallée du Lot / F.C. du Langonnais du 22/03/2025

Courriel du G.J. J.S. Vallée du Lot *du 22/03/2025 à 12h17* informant de nombreux joueurs malades l'empêchant de disputer la rencontre et proposant un report de celle-ci.

Courriel, après interrogation du service Compétitions, adressé au F.C. du Langonnais lui demandant sa position.

Ce dernier demandant le bénéfice du forfait, la Commission déclare donc le **forfait du G.J. J.S. Vallée du Lot.**

Amende de 109 euros pour forfait au G.J. J.S. Vallée du Lot (1er forfait).

### U14 REGIONAL 2

Match n° 30098228 – Poule A – C.S. Leroy Angoulême / G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny du 18/01/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 11/03/2025 qui :

- **Confirme la décision de la C.R. Litiges et Contentieux et juge la réserve d'avant-match irrecevable**
- **Sur la réclamation d'après-match infirme la décision de la C.R. Litiges et Contentieux et donne match perdu par pénalité à l'équipe du club du C.S. Leroy Angoulême (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du club du G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny (3-0, +3 points).**

#### 4. PRESENCE MEMBRES MANIFESTATIONS DE FIN DE SAISON

1. Festival Foot U13 Pitch les 10 et 11 mai 2025 à Gujan-Mestras  
Après questionnement, la commission sera représentée par MM. DEMARET et SIMON
2. Finales d'accèsion en CNA U17 et CNA U19 + Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U15 le 7 juin 2025  
Un appel à candidatures pour l'organisation de ces 3 rencontres sur le même site sera très vite lancé auprès des clubs régionaux. Les membres de la commission pourront ensuite, après désignation du site retenu, faire part de leurs disponibilités.

**Prochaine réunion :** le **jeudi 10 avril 2025 à 9h30** à Puymoyen, en présence des Présidents des 12 commissions départementales Jeunes.

Le Président,  
**Patrick DEMARET**



Le secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

